

COMPTE-RENDU de la réunion du conseil municipal Séance du 02 juillet 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SCHOULEUR, Maire.

Présents :

Denis CHERON, Régis GUERIN, Marie-Thérèse LELOUP, Brigitte LEVESQUE, Thierry BEYER adjoints, Michèle SCHOULEUR, Joséphine GULLI, Etienne CARROUEE, Christophe MIREUX, Christophe PAYEN, Corinne VOCANSON, Laurence LECOMPTE, Séverine CERCEAU, Pierre-Arnaud TEXIER, Frédérique JOYEZ, conseillers.

Absents excusés :

Pierre FARGEAS : pouvoir à Régis GUERIN
Michel GOURDELLIER : pouvoir à Michèle SCHOULEUR
Charline LEFEVRE

Secrétaire de séance :

Régis GUERIN

DELIBERATIONS :

Délibération n° 39-2014 : admission en non-valeur

Sur proposition du trésorier municipal, Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant total de 12.40 € (exercices 2009 et 2012).

Délibération n° 40-2014 : participation des communes aux frais de scolarité 2014/2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision prise lors de la réunion annuelle des Maires de l'AME, concernant la participation des communes aux frais de scolarité pour les enfants scolarisés hors de la commune du domicile soit :

- 1090 € pour un enfant en maternelle
- 640 € pour un enfant en élémentaire

Délibération n° 41-2014 : subvention exceptionnelle

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 10 000€ à la Fédération des Auberges de Jeunesse, au titre d'une aide pour la mise aux normes de la sécurité du bâtiment de Cepoy.

Délibération n° 42-2014 : activités périscolaires recrutement de personnel qualifié

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter 3 animateurs qualifiés pour les ateliers danse, gymnastique et arts plastiques, et autorise le Maire à signer les conventions et contrats qui seront établis.

Les crédits sont inscrits au budget 2014.

Délibération n° 43-2014 : garderie périscolaire participation des familles

Sur proposition de la commission des affaires scolaires, le conseil municipal, à l'unanimité, Décide de fixer la participation des familles pour la garderie du mercredi comme suit :

- 2.40€ le matin
- 1.50€ de 11h30 à 12h30

Délibération n° 44-2014 : ateliers périscolaires participation des familles

Sur proposition de la commission scolaire, le conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer la participation des familles pour les ateliers périscolaires comme suit :

- 50 € par enfant pour l'année scolaire 2014/2015, soit 20€ de septembre à décembre 2014, et 30€ de janvier à juin 2015.

Délibération n° 45-2014 : agenda 21 (assistance méthodologique de la Région)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter la Région pour l'accompagner dans une démarche d'expertise préalable à l'élaboration et mise en œuvre d'un agenda 21 local.

Délibération n° 46-2014 : CNAS / désignation de délégués.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Thérèse LELOUP, adjointe déléguée aux affaires générales et sociales pour représenter les élus, et M. Pierre-Arnaud TEXIER, conseiller municipal en suppléant, et Mme Marie-Chantal METIER, adjoint administratif pour représenter les agents.

Délibération n° 47-2014 : Stations Vertes / désignation de délégués

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Régis GUERIN adjoint délégué à la communication, pour la représenter à l'assemblée générale de la Fédération, et Carole JESTADT, référente, chargée de communication.

Délibération n° 48-2014 : AME commission intercommunale des impôts

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Régis GUERIN, titulaire et Pierre FARGEAS, suppléant.

Délibération n° 49-2014 : AME commission locale d'évaluation des transferts de charges

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Régis GUERIN, titulaire, et Christophe MIREUX, suppléant, pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Délibération n° 50-2014 : AMF motion de soutien contre la baisse massive des dotations de l'Etat

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soutenir l'Association des Maires de France qu'elle mène pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat, et autorise le Maire à signer la motion de soutien.

Délibération n° 51-2014 : conseil général : salle polyvalente

Le Maire informe le conseil municipal qu'en septembre 2013, nous avons déposé un dossier auprès du Conseil Général du Loiret au titre de l'aide pour les équipements culturels et polyvalents, concernant le projet de reconstruction de la salle polyvalente et du stand de tir. L'enveloppe budgétaire au titre de l'année 2014 n'a pas permis d'étudier notre dossier. Une demande de renouvellement de l'aide départementale est donc nécessaire pour présenter notre dossier en 2015.